



Corsier, le 27 octobre 2025

CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 2 / 2025-2026

Séance du lundi 27 octobre 2025

Le Conseil communal est convoqué le lundi 27 octobre 2025 à 20 h 00 à la Grande salle

Présidence : Mme Laetitia Pieper, Présidente du Conseil communal

Scrutatrices : Mme Leila Khouri Dagher
Mme Chantal Pfefferlé

Secrétaire : Mme Céline Morier

Huissière : Mme Sylvia Rossier

Présent·e·s : 45 Conseillères et Conseillers communaux (sur 59)

Excusé·e·s (10) : Mmes Elsa Duchesne, Gwenaëlle Gilléron, Mireille Roth, Marion Savoy
MM. Florian Amstutz, Fabrice Coppex, Artur Decurtins, Patrick Groux,
Jacques Keller, Mike Volet

Absent·e (4) : MM. Jérôme Bas, Tiguidanké Diallo, Julien Goy, Alexandre Tognetti



Ordre du jour

1.	Appel	3
2.	Adoption de l'ordre du jour	3
3.	Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025	4
4.	Démission(s)/Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)	5
5.	Commissions permanentes, sièges vacants et nominations.	6
6.	Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives	6
7.	Retours des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales et communale permanente.	7
8.	Communications de la Municipalité	8
9.	Préavis no 13/2025: Demande de crédit d'étude et de construction pour la transformation des rez-de-chaussée inférieur et supérieur ainsi que pour la rénovation énergétique partielle de l'immeuble de la rue du Château 2	8
10.	Préavis no 14/2025 : Révision du règlement communal relatif à la protection du patrimoine arboré	9
11.	Motions, postulats et projets rédigés	10
12.	Interpellations	10
	a. Interpellation de M. Tiago Ribeiro pour Les Vert·e·s et la Gauche intitulée : « Extension des zones 20 km/h – rendre le village aux habitant·e·s ! »	10
	b. Interpellation de M. François Rittmeyer pour Les Vert·e·s et la Gauche intitulée : « Rénovation de l'ancienne laiterie de Fenil, il est temps après 13 mois »	11
13.	Vœux, questions, divers et propositions individuelles	12
	Annexes	16
	a. Mail de démission du Conseil de M. Quentin Schär	16
	b. Communications municipales	17
	c. Interpellation de M. Tiago Ribeiro pour Les Vert·e·s et la Gauche intitulée : « Extension des zones 20 km/h – rendre le village aux habitant·e·s ! »	22
	d. Interpellation de M. François Rittmeyer pour Les Vert·e·s et la Gauche intitulée : « Rénovation de l'ancienne laiterie de Fenil, il est temps après 13 mois »	24
	e. Suivi des éléments en cours	26



Il est 20h00 lorsque **Mme Laetitia Pieper**, Présidente, ouvre la séance.

Mme la Présidente souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette quatrième séance de l'année.

Elle salue cordialement l'ensemble des Conseillères et Conseillers, ainsi que Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, M. David Ansermet répondant police de proximité, l'éventuel public et la presse.

En préambule :

- Merci d'annoncer les départs anticipés ou les arrivées tardives aux scrutatrices, c'est nécessaire pour le décompte des votes.
- Il est préférable que la prise de parole se fasse au pupitre afin de vous adresser à vos collègues, notamment pour la lecture des conclusions de rapport, d'amendement et de dépôt. Toutefois, vous avez également la possibilité de vous lever et de prendre la parole depuis votre place. En gardant la main levée, Mme l'Huissière vous apportera alors le micro.

Elle indique que M. Hervé Martinez et Mme Sabrina, Paolini du BTI sont présents ce soir pour le préavis numéro 14, afin de pouvoir donner des compléments d'information si besoin. Madame la Présidente demande si l'assemblée donne son accord pour que ces deux personnes puissent s'exprimer.

Vote : la majorité de l'assemblée accepte cette requête.

1. Appel

Mme la Présidente

Transmet les noms des conseillères et conseillers excusés : [voir liste 1^{ère} page]

2 sièges des Verts/Gauche (MM. Benjamin Bigler et Yvo Piazza)
1 siège à La Concorde (M. Quentin Schär)

Elle remercie Madame la secrétaire de procéder à l'appel.

Avec 43 conseillères et conseillers présents sur 57, le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente

Points supplémentaires à ajouter à l'OJ :

Le bureau a reçu 2 interpellations valablement signées par au moins 6 membres du Conseil et qui seront traitées au point 12

- Interpellation de M. Tiago Ribeiro pour Les Vert·e·s et la Gauche intitulée : « Extension des zones 20 km/h – rendre le village aux habitant-e-s ! »
- Interpellation de M. François Rittmeyer pour Les Vert·e·s et la Gauche intitulée : « Rénovation de l'ancienne laiterie de Fenil, il est temps après 13 mois »

Mme la Présidente passe au vote.

L'ordre du jour modifié est accepté à la majorité (0 NON, 4 abstentions)



3. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025

Mme la Présidente

Le procès-verbal du dernier Conseil a été envoyé par courriel en date du 14 octobre par le greffe. Elle demande s'il y a une modification à apporter au PV ?

Mme Marie Dufour (VG) tient à préciser qu'elle a demandé à clarifier ses propos, une partie des modifications ont été acceptées mais pas toutes. Elle précise qu'il n'y a aucun nouvel argument, juste une clarification des idées proposées.

Mme la Présidente précise à Mme Dufour que ses demandes de modification n'ont pas été transmises aux conseillers, si cette dernière souhaite qu'elles soient acceptées, elle devra les lire les unes après les autres. Elle précise également, que comme les modifications portaient sur le 90 % du texte qui lui a été soumis au départ, cela lui semble un peu complexe.

Mme Marie Dufour (VG) n'apprécie pas l'ironie de Mme la Présidente.

Mme la Présidente précise qu'elle ne fait que relater des faits.

Mme Marie Dufour (VG) ne souhaite pas embêter avec cette question du PV, mais elle ne trouve pas normal qu'une demande de clarification de sa pensée sur des phrases qui n'étaient objectivement, pas suffisamment claires, et qui ne représentaient pas correctement et assez fidèlement l'argumentation de ce qu'elle avait voulu proposer, soit refusée. Elle ne comprend pas la raison de ce refus. La prochaine fois elle s'y prendra en avance, et enverra son texte de demande de modification aux conseillers.

Mme la Présidente précise qu'il a été décidé et accepté par le Conseil que le PV soit transcrit sous forme synthétique. Mme la secrétaire fait tout son possible pour relater au mieux les propos qui sont donnés et tient au plus juste ce qui a été dit ou exprimé, même si ce n'est pas toujours parfait. Le texte de Mme Dufour lui a été soumis, car il y avait des points peu clairs. Mme Dufour a fait de nombreux changements, certains ont été acceptés et d'autres pas. Il lui a été précisé qu'il n'était pas possible de proposer à chaque conseiller qui s'est exprimé de réécrire la totalité de ses propos, même si ce dernier estime que ce n'est pas à 100 %, ce qu'il voulait dire. Certaines des modifications de Mme Dufour ont été prises en compte, et ce n'est pas allé plus loin.

Mme Françoise Cork Levet (VG) indique qu'en tant qu'ancienne Présidente de ce Conseil et secrétaire, pendant plusieurs années, qu'elle a été très surprise qu'une demande de correction du PV provisoire par un conseiller ait été refusée. Il y a eu des échanges, mais en près de 30 ans elle n'avait jamais vu ça. Lorsque la secrétaire doit transcrire les interventions elle le fait au plus près de la réalité. Il y a des enregistrements, mais les délibérations par écrit sont parfois délicates à résumer. Seul l'intervenant peut préciser les mots concernant sa pensée. La personne qui transcrit la pensée sans trahir la version originale, la secrétaire, doit l'accepter. Elle trouve désolant qu'un conseiller ne puisse pas modifier un PV provisoire.

M. François Morier Genoud (VG) demande au bureau s'ils sont d'accord de tenir compte de la remarque de Mme Cork. De son point de vue, il y a eu un changement du PV mot à mot, à une version interprétée. Il trouve que c'est la moindre des choses d'accepter la modification d'un conseiller. Il a vu le texte, il l'a lu, il l'a analysé, il le trouve tout à fait pertinent et estime qu'il s'agit juste d'un copier-coller pour modifier le PV. Il demande au secrétariat et à la présidence s'ils sont d'accords de modifier le texte comme demandé par Mme Dufour. Si la demande n'est pas acceptée, il propose de refuser le PV, et estime qu'il faudra revenir à la solution du PV mot à mot.

Mme la Présidente demande à Mme Dufour de donner lecture du texte modifié, afin que les conseillers soient au courant des modifications sur lesquelles ils vont voter.



Mme Marie Dufour (VG) donne lecture du texte modifié de sa prise de parole.

« avait demandé, lors d'une séance de présentation du projet SRGZA aux commissions, s'il était possible de prioriser les zones à bâtir. Elle précise qu'il y a trois nouvelles zones qu'il est prévu d'ajouter, que les autres existent déjà et sont à densifier. Comme indiqué dans le rapport majoritaire, il est prévu de densifier les terrains actuels, comme en Fenil, la Veyre d'En Haut et Rio Gredon. Elle a demandé s'il était possible de densifier certaines zones en priorité et de laisser les surfaces d'assolement ~~en dernier choix~~ libres tant que toutes les autres zones ne seraient pas entièrement utilisées. La réponse reçue avait été négative, pour des questions d'organisation. ~~Pour la première entreprise qui aura besoin de place, Par conséquent, rien ne garantirait qu'elle ne sera pas mise sur une surface d'assolement qu'une entreprise ne serait pas installée sur une surface d'assolement alors que d'autres emplacements auraient été possibles.~~ Il est évident vrai qu'il y aura un plan d'affectation à élaborer et que les Conseils communaux devront se prononcer. Cependant, un plan directeur est contraignant pour les communes, elle cite quelques extraits du site admin.ch. Lorsqu'il y aura des plans d'affectation à voter, le fait d'avoir accepté ce plan directeur intercommunal, sera une forte pression pour aller dans le sens de ce dernier. Il y aura peu de justifications d'arguments pour aller à son encontre et il s'avérera difficile de refuser l'installation d'entreprises à certains endroits. »

Le Conseil accepte la modification par 20 OUI, 14 NON, 7 abstentions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. **Mme la Présidente** passe au vote du PV modifié.

Le procès-verbal modifié est accepté avec 30 OUI, 5 NON, et 6 abstentions

Mme la Présidente remercie Mme Céline Morier pour son excellent travail.

4. Démission(s)/Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)

Mme la Présidente indique que trois conseillers sont démissionnaires. Il s'agit de M. Quentin Schär (La Concorde), de M. Benjamin Bigler (Vert/Gauche) et de Monsieur Yvo Piazza (Vert/Gauche). A noter que M. Schär faisait également partie de la commission ASR

Elle donne lecture de la lettre de démission de M. Schär, les démissions de M. Bigler et de M. Piazza ayant été lues lors de la séance de septembre. (cf. annexe a)

Elle remercie vivement M. Schär pour son engagement au sein du Conseil et lui souhaite tous ses vœux pour la suite de son parcours.

Le bureau a reçu une candidature de la Concorde de M. Peter Braganza en remplacement de M. Quentin Schär, et une candidature des Verts/Gauche de M. Raphaël Despland en remplacement de M. Benjamin Bigler.

Ces candidatures sont recevables et leur éligibilité a été vérifiée.

Elle passe la parole à Mme Meier afin de présenter son candidat.

Mme Martine Meier (C) se demande s'il est encore nécessaire de présenter M. Braganza qui faisait déjà fait partie du Conseil avant tous les membres actuels et qui en a fait partie en début de législature. Elle pense que tout le monde est ravi de l'accueillir à nouveau.

Mme la Présidente passe la parole à M. Schorer afin de présenter son candidat.



M. Olivier Schorer (VG) enfant du Nord-Vaudois, M. Despland habite à Corsier depuis plus de 20 ans. Avec un Master en travail social, il travaille comme animateur socioculturel auprès des personnes âgées touchées par la maladie d'Alzheimer. Il combine cette activité avec des pratiques artistiques, chant, piano, écriture et théâtre. Voix du haut, dans le trio polyphonique de cors des Alpes, il donne des cours de chant libre chaque semaine au temple de Corsier, avec des balades régulières lors desquelles il transmet oralement des chants polyphoniques.

Publié avec sa poésie dans la collection Marge Blanche aux éditions du Griffon, il organise souvent des performances et des activités autour de la pratique poétique. Vous l'avez peut-être déjà rencontré à La Cour de l'Avenir, où il travaille comme responsable de la programmation et de l'animation. Impliqué dans plusieurs actions citoyennes à Corsier ces dernières années, il décide aujourd'hui de venir au Conseil communal avec enthousiasme et curiosité.

Mme la Présidente invite les deux candidats à la rejoindre afin de procéder à leurs assermentations et à prêter serment. Elle prie l'assemblée de se lever, en signe de solennité, durant l'écoute de la promesse.

Assermentation selon le cérémonial habituel

M. Peter Braganza et M. Raphaël Despland sont officiellement membres du Conseil communal.

Elle leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil. Les membres du Conseil, les habitantes et habitants de notre commune les remercient d'avance pour leur engagement.

Et leur propose de prendre place officiellement dans l'assemblée.

Applaudissements de l'assemblée.

Le quorum passe de 43 à 45 conseillers.

5. Commissions permanentes, sièges vacants et nominations.

Mme la Présidente précise que M. Quentin Schär doit être remplacé au sein de l'ASR. La Concorde propose la candidature de Mme Carvi Stucki

Elle demande s'il y a d'autres candidats ?

Comme tel n'est pas le cas, elle propose d'élire Mme Carvi Stucki par acclamation.

Mme Carvi Stucki est élue membre de l'ASR

Mme la Présidente la remercie par avance pour son engagement.

6. Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives

Correspondances :

- un courriel reçu le 30 septembre de la lettre ouverte du GDIPRS (Association de Défense des Propriétaires de Résidences Secondaires dans la région de Montreux-Riviera-Villeneuve)
- Deux courriers des revendicateurs des VMCV. Il n'a pas été jugé nécessaire de les faire parvenir aux conseillers, ni de les lire, puisque les articles des plaignants et la réponse des VMCV ont été publiés dans la presse.
- Un courrier de la Municipalité concernant l'Agrandissement du site scolaire de Corsier-sur-Vevey - Exposition des résultats du mandat d'études parallèles (MEP) qui aura lieu le



vendredi 28 novembre 2025, de 16h00 à 20h00, à la salle de Château 4 à Corsier-sur-Vevey.

Communications :

- 1) La distribution des jetons de présence 2024-2025 se fera à l'issue de cette séance. Certains membres du Conseil ont déjà reçu leurs bouteilles en début de séance.
- 2) Votations du 28 septembre : tout s'est bien déroulé et Mme la Présidente remercie les membres du bureau qui se sont rendus disponibles pour cette matinée de dépouillement.
- 3) Repas du Conseil du 7 novembre. En date du 21 octobre un formulaire a été envoyé aux conseillers pour confirmer leur présence à cet événement, ainsi que le choix du repas. Si des conseillers n'ont pas encore eu l'occasion de remplir le formulaire, ils peuvent passer à la fin de la séance et s'inscrire auprès de Mme Morier.
- 4) Dans le cadre des élections communales et municipales de 2026, les 8 et 29 mars et le 26 avril pour les syndiques, une trentaine de personnes seront nécessaires pour le dépouillement. Toutes les personnes de cette assemblée, qui pourraient être intéressées et motivées à participer à ces élections, peuvent venir s'inscrire vers Mme la secrétaire à la fin de la séance. Ce pourrait également être une bonne opportunité pour des jeunes citoyens de mettre un pied dans le système politique et de voir son fonctionnement, Mme la Présidente précise qu'il ne faut pas hésiter à en parler à son entourage.

7. Retours des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales et communale permanente.

Mme la Présidente demande si des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales désirent s'exprimer ?

Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)

M. François Rittmeyer (VG) donne lecture du texte suivant :

« C'est à mon tour de vous donner ce retour. Étant bien jeune dans le Conseil de l'ASICC, je remercie mes collègues de corriger / compléter au besoin.

Nous sommes huit, ainsi que deux suppléants, à représenter Corsier dans ce Conseil

Après le 12 juin à Jongny, c'est le 24 septembre dernier que le Conseil de l'ASICC s'est réuni à Chardonne. L'objet principal de cette séance était l'étude du budget 2026 :

- Ce budget se base sur les nouvelles directives comptables MCH2.
- Les charges de ce budget s'élèvent à 19,2 millions et les produits à 7,3 millions. Ces chiffres sont en augmentation suite aux développements des prises en charge.
- Le poste 3181, pertes sur créances effectives, non-paiement de parents, sont de 11'000 frs. C'est beaucoup et le CoDir travaille à faire baisser ce montant.

Collège de Jongny : En septembre a eu lieu la deuxième séance de présentation publique du nouveau projet du collège de Jongny. La mise à l'enquête est en cours.

Collège de Corsier : Le jury a fait son choix. Une présentation aura lieu le vendredi 28 novembre. Une fois le collège construit, les conteneurs seront revendus.

Le projet prévoit 8 salles de classes, 8 salles de dégagement, une cafétéria, une double salle de gym, une garderie et le remplacement des infrastructures éventuellement démolies.

Transport : Les longs temps d'attente pour les élèves, surtout à Jongny, sont du passé. Une solution a été trouvée et aucune attente ne dépassera les 6 minutes, partout dans le cercle.

L'APE – l'association des parents d'élèves : Celle du cercle sera dissoute faute de participants.



Les SAP – le préscolaire - les garderies : Celle dans le home du Pèlerin, « Les petits pèlerins », a été inaugurée le 4 octobre dernier. Sa fréquentation est de 60 à 70 %. Elle sera de 80 à 85 % en janvier, c'est exceptionnellement bon.

Il y a maintenant trois garderies. Il en manque une, celle du nouveau collège de Jongny. 130 enfants sont pris en charge et 70 sont sur la liste d'attente. La couverture sur le cercle est donc maintenant de 65 %.

Les UAPE – le parascolaire : La structure de Jongny a perdu 10 places à midi suite à la baisse des exceptions aux normes accordées. Par contre, la participation du matin et de l'après-midi a augmenté.

Bien que tous les besoins ne soient pas couverts, les principaux le sont, notamment pour les familles travaillant à l'extérieur.

Les Pléiades : Pour cette année les activités sont maintenues. Par contre la réflexion en cours devrait amener des changements pour 2026 – 2027. »

Mme la Présidente

Je remercie M. Rittmeyer de tenir au courant le Conseil.

8. Communications de la Municipalité

Mme la Présidente rappelle que les questions et remarques concernant les communications de la Municipalité seront traitées au point « Vœux, questions, divers et propositions individuelles »

Les informations suivantes ont été reçues:

- Les communications de la Municipalité qui ont été envoyées le 21 octobre par courriel.

Elle demande si la Municipalité a d'autres communications à partager ?

Mme Arianne Rouge, Syndique précise que les conseillers ont sûrement appris qu'un gros incendie a eu lieu jeudi soir au centre du village, une famille a pu être relogée, mais il reste encore une famille composée de 4 personnes, deux adultes, un jeune homme et une adolescente. Elle demande si des membres de l'assemblée ont, dans leur entourage ou réseau, la possibilité de reloger cette famille, de venir l'en informer ou de s'annoncer au greffe.

M. Liniger quittant prochainement la commune, elle précise que ce dernier, avec son épouse, s'occupait de gérer la boîte à livre, la commune est à la recherche d'une personne qui accepterait de reprendre cette tâche afin de remettre de l'ordre dans cette boîte à livre en enlevant ce qui ne doit pas s'y trouver. Elle demande aux personnes intéressées de venir s'annoncer vers elle.

Mme la Présidente remercie Mme la Syndique pour ces informations complémentaires.

9. Préavis no 13/2025: Demande de crédit d'étude et de construction pour la transformation des rez-de-chaussée inférieur et supérieur ainsi que pour la rénovation énergétique partielle de l'immeuble de la rue du Château 2

Mme la Présidente

La parole est donnée à M. Olivier Schorer, Président de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

M. Olivier Schorer (VG) donne lecture des conclusions du rapport de la Cofin.

La parole est donnée à M. Adrien Vonlanthen rapporteur de la commission ad hoc

M. Adrien Vonlanthen (C) donne lecture des conclusions du rapport ad hoc.

Mme la Présidente ouvre la discussion, la parole est à qui veut la prendre



M. Bernard Schär, Municipal souhaite être succinct, pour répondre à la question de la Cofin concernant les écritures comptables.

Le Conseil n'a pas la brochure des comptes de la commune sous les yeux, mais au niveau de la comptabilité de la commune, il y a le patrimoine administratif qui regroupe tout ce qui est obligatoire pour une commune.

Le patrimoine financier, quant à lui, ne fait pas partie des tâches obligatoires d'une commune, comme par exemple l'immeuble Château 2.

Les règles liées au nouveau plan comptable MCH2, dont la mise en œuvre se fera avec le budget 2027 doivent déjà être appliquées.

Dans le cadre de MCH2 le patrimoine financier n'est plus amorti, l'immeuble garde la même valeur au bilan.

Par rapport à l'écriture comptable, si le Conseil accepte ce préavis, le montant des travaux sera comptabilisé dans un compte au bilan dans la rubrique patrimoine financier, avec un sous-compte Château 2 qui donnera la valeur comptable de ce bâtiment.

Le seul amortissement qui sera fait sur cet investissement concerne uniquement le mobilier, inscrit dans le budget pendant 10 ans pour un montant de CHF 4'250.

Dans les comptes se trouveront aussi les frais d'exploitation, qui concerneront les frais de ce bâtiment à la charge de la commune (électricité, entretien, assurance, etc.) dont la contrepartie sera les loyers perçus par la commune. Il espère avoir été clair.

M. François Morier-Genoud (VG) comme relevé par la commission, la sortie du bâtiment sur la rue du Château pose un problème avec le trottoir étroit, il faudrait faire quelque chose. Une des interpellations qui sera lue en fin de séance abordera ce point.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close **Mme la Présidente** passe au vote.

Conclusion est vote du préavis no 13/2025 : Demande de crédit d'étude et de construction pour la transformation des rez-de-chaussée inférieur et supérieur ainsi que pour la rénovation énergétique partielle de l'immeuble de la rue du Château 2.

- a. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études et les travaux de transformation de l'immeuble de la rue du Château 2 tels que mentionnés dans le présent préavis pour un montant total de CHF 1'223'500.00 TTC ;
- b. de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 1'223'500.00 et d'assumer les charges financières y relatives ;
- c. de porter en déduction du montant total d'éventuelles contributions ou subventions qui seraient octroyées ;
- d. de prélever dans le Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable le montant imputable aux investissements liés aux choix opérés dans une perspective de développement durable déduction faite des potentielles contributions financières stipulées au point c) pour un total plafonné à CHF 50'000.00

Le préavis 13/2025 est accepté à la majorité (0 NON, 3 abstentions)

10. Préavis no 14/2025 : Révision du règlement communal relatif à la protection du patrimoine arboré

Mme la Présidente précise qu'il y a deux rapporteurs mentionnés dans ce rapport. Elle demande qui de Mme Cork Levet ou de M. Rittmeyer souhaite prendre la parole pour lire des conclusions de la commission ad hoc ?

M. François Rittmeyer (VG) donne lecture des vœux et de la conclusion du rapport ad hoc.

Mme la Présidente ouvre la discussion, la parole est à qui veut la prendre



M. François Rittmeyer (VG) s'exprime au nom du groupe des Vert·e·s et donne lecture du texte suivant :

« Madame la Présidente, chers collègues,

Compte tenu que :

- 1) Lors de la séance de notre Conseil du 28 octobre 2024, et après un très gros travail, les Vert·e·s ont déposé un projet de règlement rédigé sur la question du patrimoine arboré et que malheureusement, aucune des propositions de ce projet n'a été reprise dans le règlement de ce préavis 14/2025.
- 2) Un comparatif entre le règlement proposé aux communes par le Canton et le règlement de ce préavis 14/2025 montre que sept articles ont été édulcorés, voir fortement édulcorés et qu'un seul s'est vu complété.

Le groupe des Vert·e·s et de La Gauche vous recommande, en conséquence, de vous abstenir lors du vote sur ce préavis 14/2025. Je vous remercie pour votre attention »

La parole n'est plus demandée, la discussion est close **Mme la Présidente** passe au vote.

Conclusions et vote du préavis no 14/2025 : Révision du règlement communal relatif à la protection du patrimoine arboré le fassent savoir par un lever de main.

- d'adopter le nouveau règlement communal sur la protection du patrimoine arboré ;
- de fixer son entrée en vigueur dès son approbation par le chef du département cantonal compétent ;
- d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce préavis.

Mme Monica Engheben (C) indique que 2 vœux ont été proposés en commission, suite à la lecture des conclusions par Madame la Présidente, elle demande si ces derniers seront inclus dans les conclusions.

Mme la Présidente confirme avoir pris connaissance de ces vœux, mais elle précise qu'ils ne sont pas votés et ne sont pas contraignants. La seule manière de modifier les conclusions d'un préavis est de déposer un amendement. Elle passe au vote des conclusions telle que décrit ci-dessus.

Le préavis 14/2025 est accepté à par 23 OUI, 4 NON, 14 abstentions

11. Motions, postulats et projets rédigés

Le bureau n'a reçu aucun dépôt.

12. Interpellations

- a. **Interpellation de M. Tiago Ribeiro pour Les Vert·e·s et la Gauche intitulée : « Extension des zones 20 km/h – rendre le village aux habitant·e·s ! »**

Mme la Présidente prie M. Tiago Ribeiro de bien vouloir faire lecture de son texte devant l'audience.

M. Tiago Ribeiro (VG) précise que son interpellation a été envoyée aux conseillers, il demande si l'assemblée a pu en prendre connaissance ou s'il faut qu'il en fasse lecture.

La lecture n'est pas demandée par l'assemblée, **Mme la Présidente** demande à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement.



M. Michel Ceppi, Municipal indique que dans le MEP il y aura un plan de mobilité qui sera conçu. Le Canton sera contacté afin de déterminer s'il est possible de limiter la vitesse à 20 km/h, car c'est ce dernier qui valide ce type de demande, une fois validé, la Municipalité regardera ce qu'il est possible de faire.

Mme la Présidente demande à M. Ribeiro s'il est satisfait par la réponse municipale ou s'il souhaite, lui ou tout autre membre du Conseil, proposer à l'assemblée l'adoption d'une résolution?

M. Tiago Ribeiro (VG) n'est pas satisfait par cette réponse générale, car il a déposé 7 questions précises. Il est heureux de savoir que la Municipalité, lors d'un mandat d'études parallèle (MEP), va étudier le plan de circulation et la possibilité d'avoir des zones à 20km/h. Il précise qu'il a posé d'autres questions et demande si la Municipalité souhaite y répondre ce soir de manière détaillée ou par écrit.

Mme Arianne Rouge, Syndique indique que la Municipalité répondra par écrit après avoir pris des informations correctes auprès de la DGMR et elle précise que pendant les travaux de Château 2 et 3 bis, des installations et sécurisations seront mises en place.

M. Olivier Schorer (VG) a entendu la Municipalité dire qu'elle attendait un retour du Canton, mais il rappelle qu'il s'agit d'une route communale et que la volonté doit venir de la commune. Le Canton doit juste vérifier si ce qui est prévu est légal ou pas. Il espère que la commune aura un peu plus de volonté pour aller dans ce sens.

**b. Interpellation de M. François Rittmeyer pour Les Vert-e-s et la Gauche intitulée : «
Rénovation de l'ancienne laiterie de Fenil, il est temps après 13 mois »**

Mme la Présidente demande si M. François Rittmeyer souhaite donner lecture de son texte devant l'audience.

M. François Rittmeyer (VG) indique que son texte a été transmis aux conseillers, il ne souhaite pas en faire lecture et demande à la Municipalité une réponse écrite.

Mme la Présidente demande si la Municipalité désire répondre immédiatement ?

Mme Arianne Rouge, Syndique précise que la réponse est déjà prête et donne lecture du texte suivant :

« La Municipalité tient tout d'abord à rappeler que, lorsque la réponse fournie à une question ou interpellation ne semble pas claire, il est tout à fait possible et souhaitable de demander des éclaircissements directement auprès de la Municipalité. Il est regrettable que certains choisissent de mobiliser à nouveau le Conseil communal par voie d'interpellation, alors qu'un simple échange aurait permis de lever toute incompréhension.

La Municipalité souhaite répondre avec fermeté à l'affirmation contenue dans l'interpellation : Et maintenant, Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux, après treize mois, plus d'une année, sans aucune action de Merck, la procédure est-elle toujours en cours ? « *À nouveau cela n'est certainement pas le cas.* »

Cette affirmation est inexacte. La procédure judiciaire relative à la laiterie de Fenil n'est pas close à ce jour. Dans ce contexte, et conformément à la séparation des pouvoirs, la Municipalité est tenue de respecter le processus en cours et ne peut ni anticiper une décision judiciaire, ni poser des actes qui pourraient être interprétés comme une ingérence. Il serait irresponsable de sa part d'agir autrement.

Nous rappelons à cet égard que dans notre système démocratique, la séparation des pouvoirs est un principe fondamental :

- Le pouvoir judiciaire est seul compétent pour trancher les litiges en cours.
- Le pouvoir exécutif applique la loi, mais ne peut intervenir dans une procédure en cours.



- Le pouvoir législatif ne peut ni influencer, ni court-circuiter une décision judiciaire.

Nous invitons par ailleurs Monsieur le Conseiller, qui est partie prenante dans cette procédure en tant qu'opposant à la délivrance du permis de démolir, à s'adresser à son avocat pour obtenir des informations détaillées sur l'état du dossier judiciaire. La Municipalité ne saurait servir de relais d'informations dans une affaire où elle est elle-même concernée.

Enfin, nous demandons que le Conseil communal ne soit pas instrumentalisé pour des affaires à caractère privé dans lesquelles certains membres ou groupes sont directement engagés.

Le Conseil communal est une instance de délibération publique et collective, et non un espace de prolongement ou de pression dans le cadre de démarches juridiques individuelles. Une certaine retenue et objectivité sont de mise lorsqu'on y sollicite l'attention du Conseil.

Il serait même recommandé, qu'en pareille circonstance, un Conseiller communal qui est partie prenante dans une procédure se récuse lors des débats traitant de cette même affaire, afin de préserver la crédibilité des institutions.

En conclusion, la Municipalité dans le respect du droit, des procédures en cours, et des responsabilités qui sont les siennes continue à suivre attentivement l'évolution du dossier et s'exprimera en temps voulu, lorsque les conditions légales le permettront. »

Applaudissement d'une partie de l'assemblée.

Mme la Présidente demande à M. Rittmeyer s'il est satisfait de la réponse municipale ou s'il souhaite, ou tout autre membre du conseil, proposer à l'assemblée l'adoption d'une résolution

M. François Rittmeyer (VG) précise que ces deux interpellations concernaient la rénovation de la laiterie selon l'article 35 alinéa 1 du règlement du plan d'extension Police des constructions. Il n'est pas du tout intervenu concernant la procédure.

Il précise que Mme la Syndique, il y a six mois, a botté en touche en disant que la procédure était en cours.

Le Tribunal a décidé de renvoyer la cause au niveau de la commune et de Merck pour des développements supplémentaires. Cela fait une année que ces deux institutions n'ont pas réagi et selon son avocat, il est raisonnable de penser qu'après 12 mois, la procédure est close.

Mme la Présidente demande à nouveau à M. Rittmeyer s'il est satisfait de la réponse municipale ou s'il souhaite déposer une résolution ?

M. François Rittmeyer (VG) n'est pas satisfait de la réponse municipale, mais ne souhaite pas déposer de résolution.

13. Vœux, questions, divers et propositions individuelles

Mme la Présidente afin d'éviter la dispersion des sujets, elle rappelle qu'un nouveau sujet n'est abordé qu'après la clôture du précédent. La parole est à qui veut la prendre

Mme Martine Meier (C) donne lecture du vœu suivant :

« Suite à la votation du nouveau règlement de protection du patrimoine arboré, j'aimerais soulever un point important, discuté lors de la rencontre de la Concorde.

Il nous paraît urgent que certains des détails de ce nouveau règlement soient portés le plus rapidement possible à la connaissance des intéressés. Comme nous entrons maintenant dans la période de taille et d'élagage il est important que les personnes qui croient connaître le règlement pour l'avoir consulté précédemment soient mises au courant des changements de dimension concernant précisément la taille et l'élagage.

Nous pensons donc que cette information devrait être diffusée clairement dans le prochain Corsiérain. En vous remerciant pour votre attention. »

M. Tiago Ribeiro (VG) pose une question à la Municipalité concernant la crèche des Aventuriers, il a reçu l'information, à travers le personnel de la crèche, que certains des riverains viennent



instamment demander aux enfants et au personnel, dès 17h00, de rentrer dans les locaux. Afin de ne pas entrer en conflit avec le voisinage, le personnel rentre avec les enfants, même par beau temps. Il demande si la Municipalité est au courant de cette situation qui se répète et si cela devait se confirmer, il demande si elle envisagerait d'écrire aux riverains concernés afin de manifester sa désapprobation. Il s'agit là, de plaintes qui ne sont pas proportionnées par rapport à la prise en charge des enfants et au mandat donné aux éducateurs de la crèche.

M. Cédric Desmet, Municipal précise que cette information n'a pas été remontée au comité de direction de l'ASICC, il va reprendre ce point avec eux. Il est évident que les enfants sont libres de jouer dehors pendant les heures d'ouverture de la crèche, d'autant qu'elle se trouve sur un terrain de sport qui est libre d'accès 24h sur 24. Il n'y a aucune raison pour qu'ils doivent rentrer à 17h00.

M. Bernard Schär, Municipal précise que dans le courant de cette semaine les documents de la séance du Conseil de décembre seront transmis. Lors de cette séance sera traité le budget 2026. La Municipalité avec le boursier, organise une séance d'information, de présentation du budget pour les conseillères et conseillers. C'est la première fois que cette séance aura lieu, il s'agira d'un espace où il sera possible de discuter librement du budget, comprendre les tenants et aboutissants, poser des questions sur la technique comptable. Il ne s'agira pas d'un lieu de débat politique, car ces derniers auront lieu lors de la séance du Conseil. Il invite toute celles et ceux qui sont disponibles et intéressés à venir poser des questions sur la construction du budget 2026 lors de cette séance qui aura lieu le mercredi 12 novembre à 20h15. Toutes les précisions seront transmises avec les documents du Conseil communal.

M. François Rittmeyer (VG) souhaite revenir sur la sortie des futurs élèves de Château 2, il n'a pas été mentionné s'il fallait mettre en place des mesures provisoires ou définitives. La traversée du village étant constante, il faut limiter le trafic et décider s'il faut un 20 km/h provisoire ou définitif.

M. Olivier Schorer (VG) se permet de faire un peu de pub, car demain soir à 20h dans la salle de Château 2, aura lieu une conférence, coorganisée par DàC (demain à Corsier), sur les voitures électriques. Il ne s'agit pas de faire de la propagande mais d'avoir un débat et une discussion sur ce sujet

M. Nicolas Rod (A) finit sur une note un peu chargée d'émotion, mais qui se veut positive. Il annonce faire partie des familles touchées par l'incendie. Parfois, il est possible de sentir qu'il y a des relations animées entre l'exécutif et le législatif, il estime que chacun souhaite mettre en avant sa propre envie d'avoir le sentiment de vivre en communauté sur la commune. Il y a eu un très bel élan social qui a suivi cet événement et il remercie la Municipalité pour la réactivité de la prise en charge et remercie également M. Volet et ses équipes pour la rapidité d'intervention sur les lieux. Il remercie également toutes les personnes qui lui ont adressés des messages d'encouragement et souhaite continuer à bien collaborer ensemble.

Applaudissements de l'assemblée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente souhaite prendre quelques minutes pour remercier M. Hervé Liniger, qui quittera sa fonction de Municipal à la fin du mois. C'est donc avec regret et émotion qu'elle va prendre congé de M. Liniger et elle précise avoir préparé une petite allocution pour marquer ce départ.

« Cher Hervé,

Ce soir, c'est un petit morceau de l'histoire de Corsier-sur-Vevey qui tourne une page et s'il est question d'histoire, avec toi, il faut reconnaître que la barre est haute !

Ton parcours force le respect : Conseiller communal, Président de la Concorde, Président du Conseil communal, puis Municipal ces 5 dernières années... Bref, si la commune avait un quinz



historique, tu serais imbattable ! Et puis quand on a un petit blanc — pas le verre, mais le trou de mémoire ! — on sait qu'on peut toujours compter sur toi pour retrouver l'article exact du règlement communal.

À titre personnel, je garde un excellent souvenir de notre collaboration lors de ta Présidence de la Concorde. J'y ai découvert un homme sympathique, calme, passionné et toujours à l'écoute. Tu laisses derrière toi l'image d'un Municipal engagé, sérieux et profondément attaché à sa commune et à ses habitants.

Aujourd'hui, tu t'en vas vers de nouveaux horizons pour te rapprocher de ta famille et surtout de tes petites-filles — et on ne peut que se réjouir pour toi.

Alors, au nom du Conseil communal, de la Municipalité et de toute la communauté corsesane, un immense merci pour ton engagement, ton esprit d'équipe et ta bienveillance.

Nous te souhaitons plein de bonheur pour la suite. Corsier perd un collègue précieux, mais Villeneuve gagne un voisin de qualité.

Merci, Hervé, pour tout ce que tu as apporté à notre commune et à chacun d'entre nous, tu vas nous manquer ! »

Distribution du cadeau - Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Présidente donne maintenant la parole à M. Liniger qui aimerait également exprimer quelques mots au Conseil.

M. Hervé Liniger, Municipal s'adresse à l'assemblée pour la dernière fois en tant que Municipal et il espère qu'il aura d'autres occasions pour parler aux membres de cette assemblée dans le futur. Il précise avoir l'habitude de faire les choses différemment des autres et quand il s'est préparé à son départ, il s'est demandé ce qu'il pourrait dire. Un résumé de tout ce qu'il a fait depuis cinq ans, cela a déjà été fait et refait par d'autres. Il a donc préparé un texte, il ne sait pas pourquoi, mais il semble que ce dernier soit en phase avec les débats de ce soir et il estime que parfois le hasard fait bien les choses. Il va lire son texte tel qu'il l'a écrit et tel qu'il le ressent :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, chers collègues Municipaux, C'est avec une certaine émotion que je sollicite un instant de parole pour prendre officiellement congé de mes fonctions municipales en raison de mon prochain départ de notre belle Commune de Corsier-sur-Vevey.

Non, ce n'est pas pour fuir les commissions ou les séances parfois tardives et occasionnellement houleuses du Conseil communal, même si parfois je l'avoue ça pourrait être tentant...

Il s'agit d'une décision mûrement réfléchie, motivée par des raisons personnelles et familiales.

Il arrive parfois dans sa vie des moments où il faut savoir écouter son cœur et choisir ses priorités et aujourd'hui, les miennes se trouvent ailleurs.

Cela ne diminue en rien l'attachement que j'ai pour notre Commune, ni le respect que je porte à cette belle mission que nous avons en commun : à savoir servir l'intérêt général, chacun à sa manière, avec ses convictions et son énergie.

Pour y parvenir, l'écoute puis les échanges doivent se faire avec pour objectif : De trouver un consensus acceptable par la majorité.

Lorsque que j'ai eu le plaisir de Présider la Concorde qui je le rappelle réunit des gens de tous horizons politiques et libres de pensée, j'avais rappelé une petite phrase célèbre attribuée à Monsieur de Voltaire qui dit ce qui suit :

« Je ne suis peut-être pas d'accord avec ce que vous avez à dire, mais je défendrai jusqu'à la mort votre droit de le dire. »

Quelques années plus tard c'est Monsieur de Talleyrand, Ministre français des affaires étrangères qui, lassé par les non-dits, lors du congrès de Vienne en novembre 1814 finit par s'adresser à l'assistance en lui disant :

« Si cela va sans dire, cela ira encore mieux en le disant. »

Vous l'aurez compris, je suis un fervent défenseur de la pensée et de la parole libre avec pour seul cadre : Quelle soit respectueuse, positive et constructive. Ainsi je vous invite tous ici présents à partager et à appliquer ce principe qui vous garantira la réussite dans vos décisions.



A titre personnel, je tiens à vous remercier très sincèrement pour toutes ces années passées partagées. Travailler avec vous a été une expérience humaine enrichissante, parfois sérieuse, parfois cocasse, mais toujours pleine de sens.

Sachez que, même absent, je garderai un œil attentif et bienveillant sur la suite de vos travaux, qui devra assurer le maintien du bien-être et du bien vivre à Corsier-sur-Vevey.

Je tiens à adresser mes vifs remerciements à l'ensemble du personnel du Greffe ainsi qu'aux chefs de service qui travaillent souvent dans l'ombre, mais sans qui rien ne serait possible. J'ai eu énormément de plaisir à travailler en leur compagnie et avec leur soutien.

Mes pensées vont également à ceux qui sont là mais que l'on n'entend pas à savoir notre représentant des services de l'ordre et à notre huissière que je remercie beaucoup pour leur engagement au profit de notre communauté.

Enfin, je me tourne vers mes collègues Municipaux, en effet, si je pouvais compter sur plus de 30 ans d'expérience au sein d'un Conseil Communal en ayant œuvré dans presque toutes les fonctions que celui-ci peut offrir: Membre de nombreuses commissions ad hoc et plusieurs fois membre de la CoGest, j'ai rejoint par la suite le bureau du Conseil, où j'ai occupé plusieurs années la vice-présidence, et finalement assuré la Présidence à 3 reprises, je n'avais pas vraiment imaginé ce qui m'attendait en m'engageant à la Municipalité !

Il s'agit d'une fonction complexe, soumise à de nombreuses obligations légales, régionales et de plus en plus cantonales. Mais avec un peu de persévérance cela s'apprend et finalement on peut s'épanouir dans ces fonctions.

Mais ce que je tenais particulièrement à relever, c'est l'accueil chaleureux qui m'a été offert à mon arrivée au sein de la Municipalité en juin 2020. Ça aide énormément de pouvoir compter sur ses collègues pour comprendre les mécanismes et le fonctionnement des institutions politiques locales et régionales et ainsi faciliter son intégration. Je mentionnerai aussi les séances hebdomadaires de travail passées sous la direction de notre Syndique Arianne Rouge qui furent toujours des moments d'échanges et de négociations (parfois âpres) mais toujours avec un respect total des uns envers les autres. Pour cela, je leur suis très reconnaissant.

Il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous une belle continuation dans vos fonctions respectives. Continuez à défendre vos idées, à écouter, à débattre, à construire, bref à faire vivre la démocratie comme elle le mérite : avec sincérité, conviction et si possible avec une petite dose d'humour qui m'est si chère et qui est toujours utile dans les moments difficiles...

Pour conclure, je vous rappelle que la parole n'a pas donné à l'homme pour déguiser sa pensée, mais bien pour la faire connaître !

Merci à vous pour votre confiance et à bientôt dans d'autres circonstances.

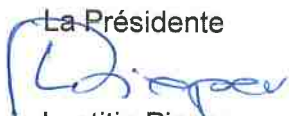
Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Présidente précise que la séance arrive à son terme, elle remercie les conseillères et conseillers pour leur travail et rappelle que la prochaine séance du Conseil se tiendra le lundi 8 décembre, à 20 h 00 à la Grande Salle.

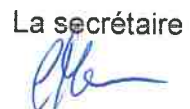
Elle rappelle également aux conseillers de penser à passer vers Mme la secrétaire pour s'inscrire au souper du 7 novembre.

Elle souhaite à toutes et tous une bonne semaine, et se réjouit de les retrouver au repas du Conseil. La séance est levée à 21 h 22.

Au nom du Conseil communal

La Présidente

Laetitia Pieper



La secrétaire

Céline Morier



Annexes

a. Mail de démission du Conseil de M. Quentin Schär

De : Quentin Schär

Envoyé : mercredi 24 septembre 2025 23:08

À : Secrétariat Conseil

Objet : Démission du conseil communal

Objet : Démission du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon mandat de Conseiller communal de Corsier-sur-Vevey avec effet immédiat.

Cette décision est motivée par de nouvelles obligations professionnelles qui ne me permettent plus de consacrer le temps et l'engagement nécessaires à l'exercice de ce mandat.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude pour la confiance qui m'a été accordée et pour l'esprit de collaboration et de respect que j'ai pu apprécier durant mon mandat.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux mes salutations distinguées.

Schär Quentin
1804 Corsier-sur-Vevey



b. Communications municipales

Conseil communal – Séance du 27 octobre 2025

(transmis par courrier électronique)

ADMINISTRATION – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POLICE DES CONSTRUCTIONS

Arianne Rouge, Syndique

Conseil communal – Jetons de présence : nous vous rappelons que la distribution des jetons de présence 2024-2025 du Conseil communal se déroulera à l'issue de la séance du Conseil communal du 27 octobre. Si vous n'êtes pas présent·e·s ce jour-là, merci de demander à un autre membre du Conseil de prendre vos bouteilles à votre place.

Municipalité – Départ de M. Hervé Liniger : comme indiqué dans la communication officielle qui vous est parvenue par courriel au début du mois d'octobre, M. Hervé Liniger quittera l'exécutif corsesien le 31 octobre prochain en raison de son départ de la commune. Nous lui souhaitons plein succès pour la suite de son parcours et lui exprimons toute notre gratitude pour son engagement constant, son professionnalisme et ses compétences dans la gestion des nombreux dossiers traités durant ces cinq années au sein de la Municipalité. Ce départ survenant à moins de six mois des prochaines élections communales, la Municipalité ne procédera pas à une élection complémentaire pour pourvoir le poste vacant.

Aménagement du territoire – PACom : les séances de conciliations avec les opposants au PACom ont eu lieu dans le courant du mois de septembre. Une enquête complémentaire sera publiée, la Municipalité ayant souhaité apporter quelques adaptations au projet, afin de répondre favorablement à certaines demandes jugées justifiées par des propriétaires et de corriger des erreurs mineures.

FINANCE – ÉCONOMIE - CULTURE - SOCIÉTÉ -TOURISME ET CULTE

Bernard Schär, Municipal

A vos agendas ! : la Municipalité remercie les organisateurs des manifestations suivantes auxquelles vous êtes toutes et tous cordialement invité·e·s :

- **vendredi 24 octobre 2025, dès 18h00, au Four banal** - Nuit du vin cuit organisée par les Anciens de la Jeunesse du Cercle. La vente du vin-cuit aura lieu le samedi 25 octobre dès 11h00 ;
- **vendredi 14 novembre 2025, à 20h00, à la salle de Château 4** - Événement des Feux de la Rampe « Corsier Comedy Club », organisé par Into The Yard dans le cadre de la saison culturelle communale (billetterie sur www.trait-union-corsier.ch) ;
- **dimanche 16 novembre 2025, à 15h00, à la Grande salle** – Dimanche avec Charlot, organisé par la société de Développement ;



- **dimanche 23 novembre 2025, de 10h30 à 17h00, à Château 2, Château 4 ainsi qu'à la Place du Temple 8 (Maison Cuénod)** – 2^{ème} édition du Marché artisanal CréaCorsier, organisé par la société de Développement ;
- **samedi 29 novembre 2025** – Troc d'hiver organisé par le Ski-Club de Corsier-sur-Vevey ;
- **du 1^{er} au 16 décembre 2025** – Fenêtres de l'Avent organisées par la société de Développement. La Municipalité vous attendra devant sa fenêtre (Maison de commune) le **lundi 1^{er} décembre 2025 dès 19h00** ;
- **mercredi 17 décembre 2025 à 18h00** – Noël au village organisé par la société de Développement ;
- **samedi 24 janvier 2026 à Châtonneyre (Corseaux) et samedi 31 janvier 2026 à la Grande salle de Corsier-sur-Vevey** - Soirées annuelles de la Fanfare l'Amitié des Monts-de-Corsier.

BÂTIMENTS ET TRANSPORTS

Pierre-André Debétaz, Municipal

Immeuble Château 3 bis : le démarrage du chantier de transformation de l'immeuble communal sis à la rue du Château 3 bis est prévu d'ici la fin de l'année. La pose de l'échafaudage sera effectuée à la fin du mois de janvier 2026.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DOMAINES

Hervé Liniger, Municipal

Vigne communale : la vendange de la vigne communale a eu lieu le samedi 27 septembre 2025. 495 kg de chasselas, sondant à 74 degrés oechslé ont été récoltés. Pour les rouges (Gamaret et Garanoir), 516 kg de raisin sondant à 90 degrés oechslé ont été récoltés.



Semaine de la durabilité : la semaine de la durabilité 2025 à Corsier-sur-Vevey et Corseaux, qui s'est tenue du 6 au 11 octobre dernier, a démontré qu'il est possible de mobiliser la population autour des enjeux environnementaux lorsque ceux-ci sont présentés de manières participative, positive et engageante. En combinant conférences, ateliers, balades et moments festifs, les communes ont su créer une dynamique d'apprentissage et de rencontre accessible à tous.

L'événement a mis en lumière l'importance d'une approche ancrée dans le territoire, qui valorise les initiatives locales et met en avant les solutions concrètes. Les participants ont eu l'opportunité de découvrir de nouvelles pratiques durables, de rencontrer des acteurs engagés et expérimenter directement des gestes écologiques au quotidien.

Bien que des défis aient été rencontrés concernant la communication et la disponibilité du public en semaine, le bilan global reste encourageant et positif.

Dans un contexte où les communes jouent un rôle crucial dans la transition écologique, cette première édition a établi les bases d'une dynamique locale durable. Elle a également renforcé la



collaboration entre Corsier-sur-Vevey et Corseaux, positionnant la durabilité comme un axe essentiel de leur stratégie de développement.

VOIRIE – GESTION DES DÉCHETS – ROUTES ET CHEMINS

Michel Ceppi, Municipal

Routes et chemins :

- **Route de l'Esplanade** : les travaux de réfection et de réaménagement de la route de l'Esplanade sont en cours et la cohabitation avec les travaux privés sur les bâtiments n°9-11-13 et n°10-12-14 de ce même tronçon ne génère pas de souci particulier. A ce jour, les travaux sur les réseaux souterrains sont en cours de finalisation, y compris la prolongation du chauffage à distance. La prochaine étape consiste en la réfection du trottoir en amont jusqu'à la fin de l'année.
- **Nouvelle passerelle piétonne sur la Veveyse** : les travaux relatifs à la construction de la nouvelle passerelle piétonne sur la Veveyse, En Moille-Saulaz, ont débuté le 20 octobre dernier. D'ici la fin de l'année, les travaux d'abattage, de sécurisation de l'itinéraire piéton (purge de la paroi amont), de démolition de la passerelle existante et de terrassement seront réalisés. Il ne restera plus que le montage de la passerelle pour le début de l'année 2026.
- **Route de Fenil – Réfection et remplacement du mur de soutènement aux Omballes** : les travaux de réfection et de remplacement du mur de soutènement à la route de Fenil, aux Omballes, vont débuter. D'ici la fin de l'année, les travaux de démolition, de terrassement et les travaux spéciaux (paroi clouée) nécessaires au remplacement du mur seront réalisés. En 2026, les travaux consisteront en la reconstruction du mur définitif.

Parc Charlie Chaplin : les travaux d'installation de la tyrolienne dans le parc Chaplin ont commencé au début du mois d'octobre et arrivent à leur terme. Cette nouvelle place de jeu sera bientôt prête pour accueillir les premières descentes.

Gestion des déchets : nous vous informons qu'à partir du 1er janvier 2026, le ramassage porte-à-porte des déchets incinérables, dans les quartiers où il est encore assuré, sera effectué le lundi plutôt que le vendredi. Ce déplacement de jour permet de rationaliser les trajets et d'optimiser l'organisation générale de la collecte. Référez-vous au calendrier annuel pour connaître les adaptations prévues en cas de jours fériés. Nous précisons que les moloks continueront d'être vidés le vendredi par l'entreprise RETRIPA, afin d'éviter qu'ils ne débordent durant le week-end.

Déchèterie de Praz-Libon : les horaires d'ouverture de la déchèterie intercommunale vont subir quelques légères adaptations à partir du 1er janvier 2026. Les usagers bénéficieront d'une heure de plus par semaine pour amener leurs déchets. Vous pourrez prendre connaissance des changements par le biais de la circulaire annuelle sur l'évacuation des déchets que vous recevrez dans le courant du mois de décembre.

COHÉSION SOCIALE – JEUNESSE ET SPORT

Cédric Desmet, Municipal

Ouverture d'une crèche au Mont-Pèlerin : l'accueil préscolaire de 44 places « Les P'tits Pèlerins » a ouvert ses portes au Mont-Pèlerin, dans un bâtiment annexe de l'EMS du Mont-Pèlerin, en aval



de l'édifice historique, et a accueilli ses premiers enfants le 11 août dernier étoffant ainsi l'offre du Réseau d'accueil de jour des communes du Cercle de Corsier.

Il n'y a eu aucune opposition lors de l'enquête publique, et le projet a été validé par le Canton sans contretemps. La structure accueille les bébés dès 3 mois et les enfants jusqu'à 4 ans. La cuisine de la Maison du Pèlerin fournit par ailleurs les repas aux enfants, et son service de maintenance s'occupe du nettoyage de la crèche.

La structure compte déjà 70% d'occupation. Elle sera pleine en début d'année 2026. La liste d'attente du réseau qui comptait 130 enfants a pu descendre à 67 enfants, dont 28 qui ne sont pas encore nés.

Association des Parents d'Elèves APE : l'APE du Cercle de Corsier a décidé de mettre un terme à son activité de manière définitive dès la fin de cette année, en raison du manque d'intérêt et d'engagement des parents du Cercle. La dissolution a été formalisée lors de l'assemblée générale du 1^{er} octobre 2025. La Municipalité remercie l'Association pour l'excellent travail accompli au fil des années, pour son engagement et son dévouement qui a grandement contribué au lien entre parents et établissement scolaire.

Passeport-vacances : l'édition estivale du Passeport-Vacances s'est très bien déroulée avec quelques 350 participants de 7 à 16 ans, dont 18 enfants domiciliés sur la commune. L'édition automnale s'est déroulée du 13 au 24 octobre 2025.

Programme de soutien aux apprentis « AppApp » : durant l'année scolaire 2024-2025, 64 apprentis de la région ont pu être pris en charge dans le cadre du programme AppApp, soutenu financièrement par la commune. Un sondage a par ailleurs été réalisé après les examens finaux et a montré un taux de réussite du CFC stable, de près de 90%. De manière générale, le nombre d'apprentis dans la région reste stable en comparaison avec l'année scolaire précédente, ce qui marque une nouvelle fois le fort besoin de soutien. L'année 2024-2025 a été marquée par la mise en place de groupes d'appui spécialement dédiés aux apprentis assistant-e-s en pharmacie. Ce dispositif répond à un besoin important de soutien identifié dans ce domaine, permettant ainsi à 15 apprentis – toute région confondue – d'avoir pu bénéficier de l'accompagnement d'AppApp.

Nonagénaires : deux nonagénaires ont été fêtés dernièrement. Il s'agit de Mesdames Paulette Nydegger et Christiane Cuche. Nous leur adressons nos sincères félicitations !

EAUX – TRAVAUX ET SÉCURITÉ

Christian Kaelin, Municipal

Association Sécurité Riviera ASR :

- **Nouveau directeur de l'ASR** : Monsieur Clément Leu a pris ses fonctions de directeur de l'ASR depuis le 1^{er} octobre 2025. Il se présentera personnellement auprès des Municipalités membres de l'ASR afin de pouvoir échanger et tisser des liens forts avec les autorités ;
- **Amendes d'ordre** : sur la Riviera vaudoise, les amendes d'ordre sont passées en mode QR-Code cet été. Police Riviera a introduit un nouveau procédé de paiement digital des amendes d'ordre (AO) dans les 9 communes-membres de la Riviera vaudoise. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la digitalisation du trafic suisse des paiements et reflète l'engagement de l'ASR en faveur de la transition numérique.

En remplacement du traditionnel bulletin apposé sur le pare-brise - qui restera en circulation durant une phase de transition de deux ans - les contrevenant-e-s reçoivent



désormais un avis d'amende comportant un QR-code. Il leur suffit de le scanner avec un smartphone ou une tablette pour accéder au portail-amendes de l'ASR du partenaire Franic Technologies SA. Après avoir saisi le numéro de l'amende et la plaque d'immatriculation du véhicule, l'utilisateur peut consulter les détails de l'infraction, choisir un moyen de paiement (carte bancaire, TWINT, PostFinance, etc.) et valider la transaction en toute sécurité, dans un délai de 30 jours. Les usagers dépourvus de solutions informatiques recevront la facture, par courrier postal, par l'intermédiaire de l'Office de la mobilité de l'ASR. Pour toutes informations utiles, une FAQ ainsi qu'une vidéo explicative sont disponibles à l'adresse internet suivante : www.securite-riviera.ch/aonline.

- **Service incendie et secours (SDIS) :** Une séance d'information et de recrutement se tiendra le **jeudi 6 novembre dès 17h00 à la caserne de Jongny**. A cette occasion, les entreprises corses ont été sollicitées, par courrier, à soutenir l'engagement citoyen auprès de leurs collaborateurs au service de la collectivité. En plus de contribuer à la sécurité locale, les participants développent des compétences utiles en entreprise : gestion du stress, prévention incendie, leadership, ou encore travail en équipe.



c. Interpellation de M. Tiago Ribeiro pour Les Vert-e-s et la Gauche intitulée : « Extension des zones 20 km/h – rendre le village aux habitant-e-s ! »

Les Vert-e-s et La Gauche !

Octobre 2025

Interpellation

Extension des zones 20 km/h : rendre le village aux habitant-e-s !

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Nous allons voter le 27 octobre et je l'espère, accepter, le préavis 13/2025, concernant la rénovation de Château 2. Le groupe Les Vert-e-s et La Gauche ! salue la qualité globale du projet, notamment dans sa volonté de dynamiser Corsier en y intégrant des éléments participant au bien-être des villageois-e-s. Avec Château 3b, avec la Pinte du Châtelard, voici autant d'initiatives qui rendent notre village vivant et accueillant pour ses habitant-e-s.

Il est temps, à notre sens, de réfléchir plus avant et d'aller plus loin encore dans la démarche. Si de nombreux projets sont menés pour que Corsier-sur-Vevey reste un endroit où il fait bon vivre, le trafic reste un élément particulièrement problématique, nuisant à la qualité de vie des Corsiérans et Corsiérannes. Le tronçon qui va du carrefour de Meruz au carrefour de la Rue de Jaman est certes limité à 30km/h, mais il faut bien se rendre à l'évidence, le trafic de transit reste important (et ce, en dépit, actuellement, des travaux sur l'Esplanade). De plus, il n'est malheureusement pas rare de voir des véhicules traverser le village à une vitesse excessive, dans une zone qui, je le rappelle, avec la proximité des écoles, de la crèche, de la poste, de l'épicerie, du parc Chaplin, est un lieu de passage et de vie pour toutes les générations de notre village. Faut-il attendre un accident avant d'agir ?

Montreux a fait de Tavel une zone de rencontre, à la demande insistante des habitant-e-s du hameau, qui ont vu leur qualité de vie notablement améliorée. A Blonay, ce sont tous les environs de Bahyse qui sont limités à 20km/h. A Vevey, en plus d'une partie de la vieille ville, c'est un tronçon de la Rue de la Byrnone. Pourquoi ne pas franchir le pas ? Il ne s'agit pas de faire de l'ensemble du village une zone 20km/h, mais certains secteurs stratégiques mériteraient qu'une - nouvelle - étude sérieuse soit faite, qui plus est à l'heure où de grands projets se mettent en place pour notre village et pourraient être l'occasion de réfléchir plus globalement, de concert avec le Canton, à la circulation dans notre commune.

Je pense à la Place du Temple et ses abords, à l'heure où nous envisageons d'installer trois classes à Château 2. Place du Temple qui voit d'ailleurs toujours autant de parkings anarchiques et dangereux en son sein... Je pense à la jonction entre la Rue du Collège, La Rue des Terreaux et la Rue du Château, au moment où un nouveau collège s'apprête à voir le jour.

Je le répète, l'objectif premier n'est pas de chasser les voitures du cœur de notre village, mais bien le trafic de transit, encore bien trop important. En outre, les zones 20km/h agissent comme des régulateurs de vitesse, incitant les chauffard-e-s à lever le pied. Rendre le village à ses habitant-e-s, à ses enfants, à ses retraité-e-s, n'est-ce pas là quelque chose qui mérite de prendre le temps d'une sérieuse réflexion ? Dès lors, au nom des Vert-e-s et La Gauche, je me permets les questions suivantes :



Les Vert-e-s et La Gauche !

Octobre 2025

- Avec les projets en cours et à venir (Château 2, Château 3bis, futurs collège et crèche), la Municipalité a-t-elle songé ou pourrait-elle songer à étendre les zones de rencontre dans le village ? Dans l'affirmative, où ?
- La Municipalité serait-elle prête à consulter le Canton afin de voir, considérant l'évolution liée auxdits projets, si la DGMR pourrait considérer l'extension des zones 20 km/h comme faisable et pertinente ?
- La Municipalité a-t-elle d'autres pistes pour réduire le trafic de transit, considérant que la mise en place de zones 30km/h ne l'a vraisemblablement pas diminué, du moins sensiblement ?
- La Municipalité a-t-elle envisagé, de concours avec l'ASR, des mesures pour verbaliser et non plus seulement sensibiliser les usagers et usagers circulant à une vitesse excessive dans le village ?
- Les nouveaux projets à proximité de la Place du Temple ont-ils suscité ou pourraient-ils susciter une réflexion sur le parage à cet endroit ?
- Quelles mesures sont prévues pour avertir les automobilistes et les inciter à la prudence alors que nous pourrions installer trois classes au Château 2, bâtiment dont l'entrée donne directement sur la rue ?
- Plus globalement, ces nombreux projets, au cœur même du village, sont-ils vus comme une opportunité de réfléchir à un plan de circulation plus cohérent ?

Merci d'avance pour vos réponses et le temps que vous accorderez à mon interpellation.

Au nom des Vert-e-s et de La Gauche !
Tiago Ribeiro

Signataires			
Nom, prénom	Signature	Nom, prénom	Signature
Phil Meunier F			
Olivier Schenker			
GHERDIRA JEROME			
BERNARD CARON			
TIAGO RIBEIRO			
DUCHESNE Régis			
Bünke Gabriel			
Rapsode Harcan			



d. Interpellation de M. François Rittmeyer pour Les Vert.e.s et la Gauche intitulée : « Rénovation de l'ancienne laiterie de Fenil, il est temps après 13 mois »

Corsier-sur-Vevey, le 21 octobre 2025

Conseil communal de Corsier-sur-Vevey, séance du 27 octobre 2025

Interpellation des Vert.e.s et de la Gauche

« Rénovation de l'ancienne laiterie de Fenil, il est temps après 13 mois »

Les Vert.e.s et la Gauche n'ont pas été satisfaits de la réponse orale ci-dessous de la Municipalité à leur interpellation « Rénovation de l'ancienne laiterie de Fenil » déposée lors de la séance du 24 mars 2025.

La Municipalité précise que le premier paragraphe contient une affirmation inexacte, la procédure relative à la laiterie de Fenil est toujours en cours et n'est pas définitivement close. Dans le respect du cadre légal, la Municipalité ne peut commenter un dossier en cours de traitement. Elle s'exprimera une fois la procédure achevée et les décisions définitives prises.

En effet, que rien ne se passe plus de 6 mois après le rendu du jugement indique bien que la cause est entendue. Ajoutons que l'on ne voit pas quel argument nouveau l'entreprise Merck pourrait fournir pour justifier la démolition de notre laiterie pour la remplacer par du gazon.

Et maintenant, Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux, après treize mois, plus d'une année, sans aucune action de Merck, la procédure est-elle toujours en cours ? **A nouveau cela n'est certainement pas le cas.**

Ajoutons que l'on peut se faire du souci pour la mise hors eau de ce bâtiment. De nouveaux carreaux ont été cassés depuis lors et il n'est pas sûr que le toit, sans aucune sous-couverture, soit encore étanche. Sans travaux ce bâtiment va se dégrader rapidement. Est-ce la volonté de l'entreprise Merck ?

La Municipalité est responsable de la beauté du territoire communal et de son maintien selon le règlement sur le plan d'extension et la police des constructions, du 3 avril 1985. Hors ce bâtiment non rénové depuis 1902 fait vraiment tache dans le paysage. La Municipalité est également responsable de la préservation de notre patrimoine.

En conséquence nous redéposons ci-dessous une interpellation sur ce sujet afin que ce lieu reprenne de la beauté par la rénovation de l'enveloppe de notre laiterie et que ainsi sa préservation soit assurée.

Rappelons que le Tribunal cantonal, dans son arrêt du 26 septembre 2024, a donné raison aux opposants à la démolition de l'ancienne laiterie de Fenil. Il a cassé la décision municipale du 30 août 2023 qui délivrait à l'entreprise Merck le permis de démolir cette ancienne laiterie.

Dans cet arrêt, la Direction générale des immeubles et du patrimoine formule la remarque suivante: « La Laiterie de Fenil participe d'un corpus architectural régional significatif, qui témoigne de l'importante activité laitière passée. De manière générale, les objets recensés en note 4 représentent plus des deux-tiers des objets patrimoniaux recensés dans le Canton de Vaud. A ce titre, ils ont une importance cruciale dans l'identité des villes et villages vaudois. Ils méritent d'être conservés, en particulier quand leur état sanitaire le permet - comme c'est le cas de la Laiterie - et qu'aucune nécessité majeure ne peut justifier leur démolition. Le défaut d'usage - pour ce qu'il a de provisoire - ne constitue pas une justification satisfaisante. »



Cette direction générale ajoute : « La direction générale rappelle par ailleurs que ce type d'objet patrimonial sans mesure de protection cantonal est placé sous la responsabilité des autorités communales qui, dans le cadre de l'octroi des permis de construire, favorisent leur préservation (art. 8c LPrPCI). »

Ainsi nous espérons que nos autorités communales ont bien pris note que les bâtiments classés en 3 ou 4 sur le territoire communal ne sont nullement suspendus aux bons vœux de la Municipalité, mais que cette dernière a le devoir de favoriser leur préservation.

Dans cet arrêt il est aussi mentionné que les conventions signées par Merck avec les associations Helvetia Nostra et ProRiviera n'ont pas été respectées. Il est indiqué que « dès lors que le respect de ces conventions figurait dans les conditions communales du permis de construire de 2019, il incombait à la Municipalité de s'assurer de leur respect. »

Le conservateur de la Direction générale, présent lors de l'audience du 16 mai 2024, proposait, puisque l'entreprise Merck affirme qu'elle ne peut pas utiliser ce bâtiment, que cette dernière rénove les murs extérieurs et le toit de la laiterie afin de préserver ce bâtiment. Cela représentant, selon lui, le même montant que la démolition. Et peut-être que l'entreprise Merck trouvera, plus tard, une utilisation du bâtiment.

De plus, l'état d'abandon de cette laiterie enlaidit considérablement les environs, porte de grange cassée et penchée, crépis tombant par terre, carreau de fenêtre cassé, etc.

Selon l'article 55, 1^{er} alinéa, de notre règlement sur le plan d'extension et la police des constructions, du 3 avril 1985, la Municipalité « peut prendre toutes les mesures utiles pour éviter l'enlaidissement du territoire communal. ».

D'où nos questions :

- La Municipalité n'estime-t-elle pas qu'une rénovation de cette laiterie, datant de 1902, et n'ayant bénéficié d'aucune rénovation à ce jour, diminuerait grandement l'enlaidissement de cette partie de notre territoire ?
- Quelles sont les démarches que la Municipalité envisage de prendre pour éviter cet enlaidissement et pour assurer le maintien de ce bâtiment patrimonial grâce à une rénovation de son enveloppe ?

Nous vous remercions pour votre attention et remercions la Municipalité pour sa réponse écrite à cette interpellation.

Pour les Vert.e.s et La gauche de Corsier-sur-Vevey,

François Rittmeyer

Cédric Püntz (Bürli)
Tiago Ribeiro
Rakel (Corb)

François Rittmeyer
Olivier Schärer
H

e. Suivi des éléments en cours

Date question	Dépositaire	Objet	Destinataire	Réponse	Date réponse
10.06.24	Olivier Schorer	Postulat "Elargissement de la subvention aux abonnements de transports publics"	Municipalité		
15.09.25	Jocelyne Henry Baudois	Toxicités des émanations dans les portakabins	Municipalité		
27.10.25	Tiago Ribeiro	Interpellation « Extension des zones 20 km/h – rendre le village aux habitant-e-s ! »	Municipalité		
27.10.25	Martine Meier	Vœu demandant d’informer la population du nouveau règlement concernant le patrimoine arboré	Municipalité		
27.10.25	Tiago Ribeiro	Voisins de la crèche des Aventuriers qui demandent que les enfants rentrent dans l’établissement à 17h	Municipalité		
27.10.25	François Rittmeyer	Mise en place mesure provisoire ou non concernant sortie élèves Château 2 (concerne l’interpellation de M. Ribeiro)	Municipalité		